

Assurance :

- L'association a souscrit un contrat assurance MMA. Les garanties sont responsabilité civile, défense pénale et recours à la suite d'accident et assurance accident corporel.
- Vous pouvez obtenir le contrat d'assurance sur demande ou sur le panneau d'affichage du siège social.

Informations et engagements :

- Je m'engage à respecter les règles de bons fonctionnements de l'association.
- Je dégage l'association de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou oubli d'objet de valeur.
- J'autorise l'association à photographier et filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre de son activité et pouvoir diffuser ces images dans les différents médias (calendrier, réseaux sociaux, sites internet ou presse ...). Si vous souhaitez préserver vos droits à l'image merci de le formuler par écrit.
- **Je suis informé que je dois acheter à mon enfant une tenue sportive obligatoire pour les compétitions.**
- Je suis informé qu'une participation à des frais de déplacement sportif pourra être demandé si l'adhérent est sollicité pour une compétition régionale /nationale.
- Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par l'association dans l'onglet assurance ou sur le tableau du siège social, un exemplaire est disponible sur simple demande.
- J'ai pris note que mon inscription sera effective qu'après retour du dossier complet et accompagner du règlement de la cotisation dans une enveloppe au nom de l'adhérent.
- Le règlement total de la cotisation doit être fait impérativement avant la date limite fixée.
- Je m'engage à remettre le coupon questionnaire de santé ou certificat médical pour les nouveaux adhérents, pour des questions de responsabilité et d'assurance.
- Un tarif dégressif est possible à partir de 2 adhérents de même famille dans les activités proposées : voir avec les bénévoles de l'association.
- Les données personnelles collectées sur la fiche d'inscription sont à usage interne du club et de la fédération de rattachement des activités choisies.

Pièces à fournir :

- Certificat médical** ou une **attestation de santé**
(si le certificat médical a été fourni il y a moins de 3 ans)

Règlement cotisation :

Possibilité de régler en 3 fois
Règlement total avant fin janvier 2026

Moyens de paiement acceptés :

- Espèce
- Chèque
- Carte bancaire
- Bons CAF / Pass'Sport